

## Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

→ Montrez que, dans les **sociétés démocratiques**, l'**École** vise à favoriser l'égalité des chances.

L'**égalité des chances** signifie que tout individu est susceptible d'accéder à une situation, un statut indépendamment de ses origines (sociale, démographique, genre...). Cela s'ajoute à l'égalité des droits défendue par les **sociétés démocratiques**. Ainsi le droit d'être scolarisé pour tout enfant permet à l'**école** de « fusionner » égalité des droits et égalité des chances et de chercher par la première à atteindre la seconde.

En effet, l'**école** est une institution accordant des droits dans un premier temps identiques pour tous (**égalité des droits**). Ainsi la massification scolaire permet à tous les enfants et adolescents de recevoir le même enseignement (professeurs recrutés sur concours, programmes uniformes...) et de se doter de ressources culturelles selon un principe de méritocratie. La corrélation positive entre diplômes (un passeport pour l'emploi) et position sociale peut-être une expression de l'**égalité des chances**. Cependant si le diplôme est une ressource sociale acquise certaines ressources restent héritées. Alors dans un second temps l'école cherche à réduire les inégalités de dotation (sociales ; géographiques...) par des logiques de discrimination positive accordant plus à ceux qui ont moins : Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ; accès privilégié à certains lycées ou certaines grandes écoles... Le but est de réduire la corrélation entre réussite scolaire et milieu social qui reste manifeste du point de vue quantitatif (surreprésentation des enfants de PCS 3 dans la réussite au BAC par ex.) et qualitatif (PCS 3 surreprésentée dans les Grandes Ecoles).

Ce dernier point souligne que ce qui est visé par l'**école** est encore loin d'être atteint et souligne donc que la massification scolaire, expression de la **démocratie**, n'est pas (encore ?) synonyme de la démocratisation scolaire (**égalité des chances**).

Mg 2024

## Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

### Taux d'inflation et taux de chômage dans les pays de la zone euro

Pays	Taux d'inflation annuel en mai 2023 en %	Taux de chômage en mai 2023 en %
Zone euro	6,1	6,5
Pays Bas	6,8	3,5
France	6,0	7,0
Allemagne	6,3	2,9
Espagne	2,9	12,7
Italie	8,0	7,6
Lettonie	12,3	5,7
Grèce	4,1	10,8

Source : D'après Eurostat, 2023.

### Questions :

1. **A l'aide du document, comparez les conjonctures économiques de l'Espagne et de la Lettonie.** (2 points)

→ Eurostat en 2023 publie une étude comparative de l'inflation et du chômage au sein de la zone euro et pour 7 pays européens présentés dans le tableau.

Pour cette étude Eurostat s'appuie sur des données relatives. Le taux de variation permet de mesurer le sens et le rythme de l'évolution des prix en %. La part permet d'établir le poids des chômeurs en proportion de la population active de chaque pays en %.

Concernant la Lettonie et l'Espagne on observe deux situations très différentes. La hausse des prix en Espagne apparaît relativement lente (+2,9 %) à l'aune de celle observée en Lettonie (+12,3 %) soit un écart de rythme de presque 10 points. En revanche le chômage pèse plus lourd

en Espagne (12,7 % de la population active) tandis qu'en Lettonie seul 6 actifs (par excès) sur 100 sont au chômage soit un écart de 7 points.

Ainsi pour lutter contre leurs déséquilibres économiques dans une zone qui vise l'unification économique et monétaire cela peut induire des difficultés de mise en œuvre de politique économique en particulier en cas de choc asymétrique.

## 2. A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez pourquoi un choc asymétrique peut induire des difficultés de mise en œuvre des politiques économiques dans la zone euro.

(4 points)

→ On parle de choc asymétrique lorsque la conjoncture économique est perturbée par un événement qui vient modifier des éléments réels ou monétaires de l'activité productive d'un pays sans que les autres pays soient concernés (dans un premier) par ce choc. Les éléments réels sont d'abord le PIB (corrélé à l'emploi) donc la croissance et le chômage et l'évolution des prix (taux d'inflation) pour les aspects nominaux. En matière de politiques économiques deux institutions sont attendues pour réagir à des déséquilibres : La banque centrale pour les aspects nominaux (politique monétaire) et l'A.P.U. pour les aspects réels (politique budgétaire). Or on sait que dans la zone euro si la politique monétaire est unique (rôle de la BCE) le budget européen limité ce qui rend la politique budgétaire autonome pour chaque pays mais sous contrainte (PSC).

Si on prend le cas de pays comme l'Espagne mais aussi de la Grèce, de l'Italie et même de la France on observe que leur taux de chômage est supérieur à la moyenne de la zone euro (6,5%). En cas de choc négatif sur l'offre globale (PIB ou importations) ces pays auraient besoin d'un soutien soit budgétaire (baisse de la fiscalité ; subventions publiques...) soit monétaire (baisse des taux d'intérêt) afin d'éviter un ralentissement de l'activité qui pèserait sur l'emploi (risque de hausse du chômage). Or ces pays sont déjà endettés malgré les règles du PSC (3 % du PIB pour le déficit budgétaire et 60 % de dette publique). Ainsi un assouplissement monétaire pourrait être envisagé mais il ferait peser un risque inflationniste sur des pays comme les Pays-Bas, la Lettonie et l'Allemagne dont l'inflation est déjà plus rapide qu'en zone euro. Par exemple la Lettonie connaît une inflation de 12,3 % tandis que la hausse des prix n'est que de 6,1 % dans la zone euro soit 6,2 points plus rapide.

Ainsi la difficulté de coordination des politiques économiques montre que les convergences des structures économiques sont loin d'être atteintes malgré une zone de libre-échange, une union douanière et un marché commun. Le processus d'intégration économique et monétaire mis en avant par B. Balassa n'est pas encore terminé et passe aussi par une dimension politique nécessitant des compromis complexes.

**Si** on observe quelques pays dans la zone euro on peut désigner ceux qui, apriori, sont susceptibles d'attendre une relance de leur activité compte tenu de leur taux de chômage et d'autres qui pourraient connaître une politique d'austérité compte tenu de leur taux d'inflation. Dès lors la mise en œuvre d'une politique économique adéquate peut paraître difficile, qui plus est, si l'un de ces pays connaît un choc asymétrique sur l'offre ou sa demande globale.

**En effet** si on retient la moyenne de la zone euro quatre pays connaissent une inflation plus rapide que la moyenne de la zone comme la Lettonie, l'Italie avec une hausse des prix de 1,9 point plus rapide que la moyenne (à + 6,1 %). Dans ce cas la recommandation serait plutôt une politique de frein à l'activité notamment menée par la banque centrale à travers une hausse du taux de refinancement des banques commerciales pouvant freiner la demande intérieure (FBCF notamment). Cependant la politique de la BCE étant unique (du fait d'une monnaie unique volonté d'intégration monétaire) elle toucherait l'ensemble des pays. Or sur les 7 pays observés quatre connaissent des taux de chômage supérieurs à la moyenne et attendraient plutôt une politique de relance avec un assouplissement des taux d'intérêt notamment l'Espagne mais aussi la Grèce (taux de chômage de 10,8 % supérieur de 4,3 points à la moyenne).

## Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale.

### DOCUMENT 1

#### Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2020

	Décile de niveau de vie avant redistribution		
	<D1	>D9	Ensemble
<b>Niveau de vie<sup>1</sup> avant redistribution (A)</b>	<b>3 520</b>	<b>80 360</b>	<b>27 660</b>
<i>dont indemnités de chômage partiel</i>	190	680	610
<b>Prélèvements :</b>	<b>-160</b>	<b>-20 240</b>	<b>-3 850</b>
Financement de la protection sociale	-180	-7 680	-2 100
Impôts directs :	20	-12 560	-1 750
· Impôt sur le revenu (y.c. crédits d'impôt) <sup>2</sup>	20	-11 390	-1 560
· Taxe d'habitation	0	-810	-150
· Impôt sur la fortune immobilière	0	-360	-40
<b>Prestations :</b>	<b>7 470</b>	<b>310</b>	<b>1 800</b>
Prestations familiales	1 850	110	670
Aides au logement	1 800	20	320
Prime d'activité <sup>3</sup> et minima sociaux	3 470	90	700
Aides exceptionnelles	350	90	110
<b>Niveau de vie après redistribution (B)<sup>4</sup></b>	<b>10 820</b>	<b>60 350</b>	<b>25 610</b>
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	-24,8	-7,4

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2023.

- 1 : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (qui permet de prendre en compte le nombre de personnes selon son âge).
- 2 : Somme versée par l'État quand il accorde une réduction d'impôt supérieure au montant de l'impôt dû.
- 3 : Aide monétaire pour le retour à l'emploi.
- 4 : Données arrondies.

### DOCUMENT 2

Au cours de la table ronde [...] organisée par la délégation le 21 janvier 2021 pour le dixième anniversaire de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi Copé-Zimmermann, les avis étaient unanimes pour dire que cette loi, qui fixe des quotas par sexe dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises françaises, affiche de très bons résultats. [...] Comme l'a souligné Marie-Jo Zimmermann devant la délégation le 21 janvier 2021, [...] « C'est au sein des conseils d'administration (...) que se dessinent et se décident les grandes lignes de conduite d'une entreprise. Il est donc essentiel que des femmes siègent au sein de ces instances qui sont des "clubs d'hommes" ».

[...] Entrent dans le champ d'application initial de la loi les sociétés cotées ainsi que les sociétés non cotées qui emploient, pendant trois exercices<sup>1</sup> consécutifs, 500 salariés permanents et qui présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Lors du vote de la loi en 2011, l'INSEE estimait à 2 000 le nombre de sociétés concernées.

La loi prévoit que les conseils des entreprises visées doivent être composés d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe. Cet objectif avait été fixé pour l'horizon 2017, avec un palier à 20 % en 2014. La loi précise en outre que si le conseil est composé de huit membres au plus, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. [...] Le quota de 40 % fixé par la loi et qui devait être atteint en 2017 a donc été largement dépassé pour atteindre une quasi-parité. Il s'agit d'un bond en avant majeur puisque ce taux n'était que de 8,5 % en 2007, de 14,8 % en 2011, au moment de l'adoption de la loi, et de 38 % en 2016, cinq ans après le vote de la loi.

Source : www.senat.fr

1. années comptables.

## DOCUMENT 3

### Dépenses intérieures d'éducation (DIE), évolution 1980-2020

	1980	1990	2000	2010	2015	2019	2020 p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>							
En valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	160,9	160,6
En euros constants <sup>1</sup> (en milliards d'euros 2020)	80,9	105,7	143,0	154,6	156,4	165,0	160,6
<b>Dépense moyenne par élève</b>							
En euros courants	1 810	4 130	6 250	8 070	8 410	8 980	8 900
En euros constants (euros 2020)	4 970	6 210	8 260	8 950	8 910	9 210	8 900
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>							
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,3	58,8
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7	22,4
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,7	3,2
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,5	9,1
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,9	6,5

Champ : France.

p : données provisoires.

1. L'indicateur retenu pour passer des montants en euros courants à ceux en euros constants, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix, est l'indice des prix du produit intérieur brut.

Lecture : en 2020, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 8 900 euros en moyenne par élève.

Source : INSEE, 2021.

### vous montrerez que...

**§. 1.** les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale... par la mise en place de moyens monétaires...

- redistribution verticale compatible avec des approches égalitaristes voire utilitaristes
- redistribution horizontale idem

**§. 2.** (les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale) ... mais accompagnée de moyens non monétaires...

- lois non discriminantes (égalitarisme strict)
- lutte contre les discriminations pour l'égalité des chances

**§. 3.** (les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale) ... et actions volontaristes des A.PU.

- dépenses pour des services tutélaires source d'externalités positives liées à l'égalité des chances ex. l'éducation

**Au-delà du fait que toutes ces mesures peuvent heurter les conceptions libertariennes de la justice sociale qui compte avant tout sur une sélection par le marché pour révéler au mieux les mérites de chacun les instruments mis en œuvre sont forcément le résultat d'un compromis sans cesse remis en cause par l'engagement politique qui redessine les contours d'une justice sociale (la justice sociale n'étant que la confrontation de théories de la justice plus ou moins compatibles, plus ou moins contradictoires).**

## Dans quelle mesure les évolutions de l'emploi affaiblissent-elles le pouvoir intégrateur du travail ?

§.1. Doc4 (1<sup>ère</sup> phrase) souligne des évolutions de l'emploi (CDD) en relation avec un lien organique par le travail ne pouvant assurer une bonne insertion.

§.2. Combiner intégration (4 formes du lien)

§.3. Peut-on dire que le travail n'est plus assez solide pour assurer pour chaque individu de « compter pour » la société et de pouvoir « compter sur » la société ?

§.4. I + II

I. Certes les évolutions de l'emploi peuvent marginaliser certains actifs ...	II. ... d'autres évolutions peuvent consolider le travail comme institution au cœur de l'intégration sociale
<p><b>A. Certains actifs <u>occupés</u> marginalisés par ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ par la précarité grandissante (lien organique et lien électif fragilisés)</li><li>→ ... et plus généralement par certains aspects de la qualité de l'emploi (ex la question des TIC)</li></ul> <p><b>B. ... et bien sûr des actifs <u>inoccupés</u> marginalisés par la montée du chômage</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ lien organique rompu</li><li>→ risque de désaffiliation</li><li>→ risque de disqualification dans l'ordre social (Merle + Weber)</li></ul> <p><b>Bilan :</b> malgré la montée du chômage la création d'emplois se poursuit notamment féminins renforçant l'autonomie au sein d'une société marchande et individualiste.</p>	<p><b>A. Des actifs <u>occupés</u> de plus en plus dans des postes de meilleures qualités donc plus propices à l'intégration...</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ la montée des PCS 3 et 4 : constat et corrélation avec la qualité des emplois les plus intégrateurs</li><li>→ en lien avec la société de consommation, l'individualisme...</li></ul> <p><b>B. ... et ceci d'autant plus que les formes traditionnelles de solidarité se sont fragilisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ face au lien filial plus « lâche », la féminisation de l'emploi</li><li>→ face à la salarisation, la nécessité d'une propriété collective (protection sociale)</li></ul> <p><b>Bilan :</b> le travail, dans une société où le taux d'activité des hommes et des femmes entre 15 et 64 ans est très élevé, reste le lien organique essentiel conditionnant souvent les autres liens sociaux garantissant l'intégration sociale</p>

**Pas de réponse simple puisque affaibli pour certains, le pouvoir intégrateur du travail se renforce pour d'autres, reflet d'une structure sociale hiérarchisée où les différences peuvent devenir des inégalités cumulatives.**

**Cela souligne la nécessité d'adaptation des ressources sociales individuelles et collectives dans des sociétés dynamiques (destruction créatrice)**